

## DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**  
Nombre de membres présents : **24**  
Nombre de votants : **37**  
Date de convocation : **06/12/2018**

L'an **Deux Mille DIX-HUIT** le 13 Décembre , le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

**OBJET : APPROBATION PRE-PROJET PCAET**

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - CRUCQ (Fourques) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) – PUIG (Sainte Colombe) – XANCHO (Saint Jean Lasseille) - FERRER (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, BERNADAC, BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – ATTARD, ALBERT, COUSSOLLE (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

JL.PUJOL (Fourques) à CRUCQ Nadine  
R.TOURNE (Llauro) à M.LESNE  
P.BELLEGARDE (Passa) à C.VILA  
R.LEMORT (Thuir) à JM.LAVAIL  
T.VOISIN (Thuir) J.CHEREZ  
D.RUIZ (Thuir) à M.FERRER  
N.MON (Thuir) à R.OLIVE  
A.BOURRAT (Thuir) à N.GONZALEZ  
R.PEREZ (Thuir) à JC.BERNADAC  
S.RAYNAL (Thuir) à L.BERNARDY  
L.FERRER (Thuir) à B.BATALLER-SICRE  
J.AMOUROUX (Tresserre) à A.PUIG  
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Absents:

P.MAURY (Thuir)

**Monsieur Francis AUSSEIL** est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

**APPROBATION DU PRE-PROJET DU PLAN D' ACTIONS DU PCAET :**

- VU la loi du 17 août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte,
- VU la délibération n°54/2017 validant l'élaboration du PCAET entre le Pays Pyrénées-Méditerranée et les 4 Communautés de communes de son périmètre,
- VU les compétences de la Communauté en matière d'aménagement de territoire,

Le Président **INFORME** l'Assemblée de l'avancée des travaux de la Commission dédiée et du Bureau Communautaire et de la tenue d'un forum ouvert aux acteurs locaux, relatifs à l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET), rendu obligatoire par la loi du 17 août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte, pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants, leur confiant le rôle de coordinateur de la transition énergétique sur leur territoire.

Il **RAPPELLE** que le PCAET s'inscrit dans le contexte mondial du changement climatique et des problématiques liées aux ressources ; il vise à apporter une réponse locale à ces enjeux environnementaux et économiques au travers de la mise en œuvre d'un plan d'actions opérationnel porté par la communauté de communes des Aspres et s'appuyant également sur la mobilisation des acteurs locaux et des habitants.

Il **RAPPELLE QUE**, pour le plan concernant notre territoire, l'Ademe finance la démarche à hauteur de 50% et un bureau d'études a été recruté pour établir le diagnostic et accompagner les communautés dans l'établissement du diagnostic, de la stratégie et du plan d'actions. Le document adressé aux Conseillers communautaires avec la note de synthèse présente les conclusions du diagnostic, les orientations, ainsi qu'un pré-projet de plan d'actions du PCAET des Aspres.

Il **PROPOSE** aux membres du conseil communautaire de valider le pré-projet avant adoption définitive à terme.

Après débat et compléments d'informations apportés par les membres présents ce jour,

Le Conseil Communautaire  
Où l'exposé de son Président  
A l'unanimité des membres présents et représentés

**VALIDE** le Pré-projet du PCAET tel que présenté et annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer toute pièce utile nécessaire à l'avancée de ce pré projet,

**DIT** que le Plan définitif sera à adopter par le Conseil Communautaire au terme de la phase de concertation.

Ainsi FAIT et DELIBERE, les jour, mois et an que dessus.

  
Le Président  
René OLIVE